



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 30 JUIN 2022**

**OBJET : FINANCES**

37) Compte administratif 2021  
A/ Budget principal

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20220630-DEL20220630\_37A-BF  
Date de télétransmission : 12/07/2022  
Date de réception préfecture : 12/07/2022

**ETAT DE PRESENCE POINT 37**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	5
Absents non excusés. ....	0

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TRENTE JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24 juin 2022 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 37**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme DIARRA, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme KAAOUT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BOUILLAUD, M. FOURDRIGNIER, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme GILIS,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE,  
M. QUINET, Adjoint au Maire, représenté par M. SPIRO,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,  
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,  
Mme FREIH BENGABOU, Conseillère municipale, représentée par M. MASTOURI,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD,  
Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. RHOUMA.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## FINANCES

37) Compte administratif 2021

A/ Budget principal

LE CONSEIL,

vu les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121- 31, L.2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2021 et ses annexes, ci-joints,

### DELIBERE

Adopté à la majorité  
par 35 voix pour, 8 voix contre

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2021 du budget principal, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

- *Dépenses d'investissement* 51 545 198,27 euros
- *Recettes d'investissement* 47 532 544,33 euros
- Soit un déficit d'investissement de 3 612 653,94 euros***
  
- *Dépenses de fonctionnement* 159 613 194,32 euros
- *Recettes de fonctionnement* 170 439 463,53 euros
- Soit un excédent de fonctionnement de 10 826 269,21 euros***
  
- Fait apparaître des restes à réaliser**
- *Dépenses d'investissement* 5 453 026,26 euros

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2021 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3** : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2021.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 20/07/2022

